



IPSAS 17 est fondée sur IAS 16, Immobilisations corporelles. Les participants qui connaissent IAS 16 devraient être à l'aise avec IPSAS 17 tant que les principales différences sont notées.

*Le Manuel des normes comptables internationales du secteur public est la principale source faisant autorité sur les principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public.*

*Toutes les informations contenues dans cette présentation sont exclusives et protégées par le droit d'auteur.*

Immobilisations corporelles



## Définition des immobilisations corporelles (PP&E)

- Les immobilisations corporelles ont des éléments tangibles qui :
  - Sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, pour être loués à des tiers ou à des fins administratives; et
  - Devraient être utilisés pendant plus d'une période de déclaration.
- Les systèmes d'armes et les infrastructures répondent à la définition

Immobilisations corporelles 

Si les participants ne sont pas familiers avec la comptabilité d'exercice, une diapositive supplémentaire avec des exemples de PP&E de leur juridiction pourrait être incluse ici.

De même, pour les entités qui adoptent la comptabilité d'exercice pour la première fois, l'identification des PP&E est souvent l'une des tâches les plus importantes. Les entités devraient examiner quels documents pourraient être utilisés pour identifier ces actifs. Cette question pourrait être examinée (et une diapositive distincte pourrait être incluse si cela s'avérait utile) si les participants sont dans le processus d'implémentation des IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la première fois.

Exemples de documents inclus:

Registres fonciers ou registres fonciers similaires.

Les factures de services publics (gaz / électricité / pétrole / eau / télécommunications) peuvent identifier les bâtiments où les coûts sont engagés.

Les contrats de maintenance peuvent être utilisés pour identifier les actifs

Registres des actifs

Revenus locatifs

Les registres peuvent être incomplets ou hors délais et, en plus d'identifier les actifs à comptabiliser, ils peuvent identifier les coûts engagés pour les actifs que l'entité ne contrôle plus.

## Limitations du champ d'application

- Ne s'applique pas :
  - Actifs biologiques liés à l'activité agricole (à l'exception des plantes porteuses, qui entrent dans le champ d'application de la norme IPSAS 17)
  - Réserves minérales telles que le pétrole, le gaz naturel et les ressources non renouvelables similaires
- N'exige pas, mais n'empêche pas, la comptabilisation des biens patrimoniaux

Immobilisations corporelles 

Il est à noter que IAS 16 ne contient pas de dispositions spécifiques concernant les biens patrimoniaux. Si les participants connaissent IAS 16, les dispositions relatives au patrimoine doivent être mises en évidence.

## Principe de Comptabilisation

- Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé à l'actif si, et seulement si:
  - Il est probable que le potentiel de service futur ou les avantages économiques associés à l'article iront à l'entité; et
  - Le coût ou la juste valeur de l'article peut être évalué de manière fiable.

Immobilisations corporelles



Il convient de noter que la juste valeur telle qu'elle est actuellement définie dans les IPSAS n'est pas la même que celle définie dans IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Si les participants connaissent bien les IFRS, cette différence doit être soulignée.

La définition de la juste valeur dans les IPSAS est la suivante :

**La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé, entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance.**

Cela inclut les valeurs d'entrée et de sortie.

### Exemple de problèmes de comptabilisation

Une municipalité a dépensé 12 millions de CU pour installer de l'équipement à son installation de traitement de l'eau afin de respecter les nouveaux règlements provinciaux sur la qualité de l'eau. L'équipement n'a eu aucun effet sur la qualité et le volume de l'eau traitée ou sur la durée de vie prévue de l'usine de traitement.

Les dépenses devraient-elles être capitalisées en tant qu'immobilisations corporelles ? Expliquer

Immobilisations corporelles 

#### Réponse:

Les dépenses ne répondent pas strictement aux critères de reconnaissance. L'équipement requis pour se conformer aux normes de qualité de l'eau n'offre pas d'avantages économiques futurs ni de potentiel de service. Cependant, il est approprié de traiter la mise à niveau comme immobilisations corporelles.

Bien que l'équipement n'incarne pas directement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service, il est nécessaire pour une municipalité d'obtenir des avantages économiques futurs ou un potentiel de service de ses usines de traitement de l'eau.

Des biens, des installations et de l'équipement peuvent être nécessaires pour des raisons de sécurité ou d'environnement. L'acquisition de ces immobilisations corporelles, bien qu'elle n'augmente pas directement les avantages économiques ou le potentiel de service d'une immobilisation corporelle existante particulière, peut être nécessaire pour qu'une entité obtienne les avantages économiques ou le potentiel de service de ses autres actifs. Ces immobilisations corporelles peuvent être comptabilisées à l'actif.

Par exemple, les règlements sur la sécurité-incendie peuvent exiger qu'un hôpital modernise de nouveaux systèmes de gicleurs. Ces améliorations sont comptabilisées comme un actif car, sans elles, l'entité n'est pas en mesure d'exploiter l'hôpital conformément à la réglementation.

Toutefois, la valeur comptable résultante d'un tel actif et des actifs connexes est examinée en vue d'une dépréciation conformément à IPSAS 21, Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie.

## Autres questions relatives à la comptabilisation

- Pièces de rechange et matériel d'entretien
- Pièces principales et équipement de secours
- Agrégation d'éléments

Immobilisations corporelles



## Exemples de comptabilisation

**Scenario 1** - Un hôpital a installé deux générateurs de secours identiques pour fournir de l'électricité en cas de panne de courant. Le deuxième générateur sera utilisé dans le cas peu probable où le premier générateur tomberait en panne.

**Scenario 2** - Une administration locale maintient un approvisionnement en moteurs électriques de secours de rechange dans son usine de traitement de l'eau. Les moteurs sont facilement disponibles auprès des fournisseurs sur le marché.

**Comment les coûts devraient-ils être comptabilisés dans chaque scénario? Pourquoi?**

Immobilisations corporelles 

### Réponses:

*Scenario 1* - Les deux génératrices de secours sont des immobilisations corporelles. On s'attend à ce que les deux soient utilisés, bien que de façon irrégulière, pendant plus d'une période. Les principales pièces de rechange et équipements de secours sont considérés comme des immobilisations corporelles lorsqu'une entité prévoit de les utiliser pendant plus d'une période.

*Scenario 2* - -Ça dépend! Il faudrait faire preuve de jugement professionnel pour déterminer le traitement comptable approprié. En règle générale, les pièces de rechange et le matériel d'entretien sont comptabilisés en stock et passés en charges en excédent ou en déficit tels qu'ils sont consommés, sauf lorsque les éléments répondent à la définition d'immobilisations corporelles et sont importants ou qu'ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre d'une autre immobilisation corporelle. Dans ce dernier cas, ils sont capitalisés.

Dans ce cas, puisque les moteurs électriques sont couramment disponibles sur le marché, ils pourraient être comptabilisés comme stocks et passés en charges en excédent ou en déficit au fur et à mesure de leur consommation. Par ailleurs, s'il est déterminé qu'ils répondent à la définition d'immobilisations corporelles, qu'ils sont importants ou qu'ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'usine de traitement de l'eau, ils pourraient être capitalisés.



### Evaluation initiale

- Un élément de PP&E qui se qualifie pour la comptabilisation en tant qu'actif est évalué à son coût
- Les éléments de coût comprennent :
  - Prix d'achat (y compris les droits/taxes à l'importation nets des remises et ristournes commerciales)
  - Coûts directement attribuables
  - Estimation des obligations associées à la sortie, à l'aliénation ou à l'abandon
- Le coût d'un élément acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe est sa juste valeur à la date d'acquisition

Immobilisations corporelles 

Notez qu'IAS 16 ne contient pas de provisions spécifiques concernant les éléments acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie directe. Si les participants connaissent IAS 16, il convient de mettre en évidence les dispositions relatives aux opérations sans contrepartie directe.

Il convient de noter que la juste valeur telle qu'elle est actuellement définie dans les normes IPSAS n'est pas la même que celle définie dans IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Si les participants connaissent bien les IFRS, cette différence doit être soulignée.

### Exemple d'évaluation

Une municipalité a acquis un terrain et un bâtiment pour en faire une structure de stationnement. Le bâtiment doit être démoli.

- Comment l'acquisition serait-elle comptabilisée ? Expliquer

La propriété est utilisée temporairement pour le stationnement de surface en attendant la construction.

- L'exploitation du stationnement de surface fait-elle partie du coût de la nouvelle structure de stationnement ? Expliquer

Immobilisations corporelles



### Réponse:

Un élément d'immobilisations corporelles qui remplit les conditions requises pour être comptabilisé en tant qu'actif doit être évalué à son coût. Les éléments de coût d'une immobilisation corporelle comprennent son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acheminement de l'actif à l'emplacement et à l'état nécessaires pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction.

La démolition du bâtiment serait considérée comme un coût pour remettre le terrain en état pour l'usage auquel il est destiné et inclus dans la valeur comptable du terrain.

Certaines opérations ont lieu dans le cadre de la construction ou de l'aménagement d'une immobilisation corporelle, mais ne sont pas nécessaires pour amener l'article à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction.

Ces opérations accessoires peuvent avoir lieu avant ou pendant les activités de construction ou de développement. Étant donné que les opérations accessoires ne sont pas nécessaires pour amener un article à l'endroit et dans l'état nécessaire pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction, les produits et les charges connexes des opérations accessoires sont comptabilisés en excédent ou en déficit, et inclus dans leurs classifications respectives des produits et des charges.

## Evaluation après la comptabilisation initiale

- **Modèle de coût** - les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, moins tout amortissement cumulé et toute perte de valeur accumulée.
- **Modèle de réévaluation** - les immobilisations corporelles sont comptabilisées à un montant réévalué, soit à sa juste valeur diminuée de tout amortissement cumulé ultérieur et des pertes de valeur cumulées subséquentes.

Immobilisations corporelles 

Il convient de noter que la juste valeur telle qu'elle est actuellement définie dans les IPSAS n'est pas la même que celle définie dans IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Si les participants connaissent bien les IFRS, cette différence doit être soulignée.

Les gains et pertes de réévaluation sont pris en compte dans l'excédent de réévaluation (une composante de l'actif net/des capitaux propres). Cela équivaut à prendre des variations des autres éléments du résultat global selon IAS 16. Si les participants connaissent bien les IFRS, cette différence doit être soulignée.

Il convient de noter qu'en vertu de la norme IPSAS 17, les soldes excédentaires de réévaluation sont maintenus pour chaque catégorie d'actifs. Selon IAS 16, les soldes sont maintenus pour chaque actif. Si les participants connaissent bien les IFRS, cette différence doit être soulignée.

## Comparaison des modèles

	Modèle du coût	Modèle de réévaluation
Comptabilisation initiale	Prix au comptant ou valeur équivalente ou juste valeur à la date d'acquisition	
Subséquent	Coût d'origine	Juste valeur à la date de réévaluation
Valeur comptable	Coût d'origine moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur depuis la comptabilisation	Montant réévalué moins l'amortissement cumulé sur la base du montant réévalué et des pertes de valeur postérieures à la date de réévaluation

Immobilisations corporelles



## Avantages et inconvénients de la réévaluation

Avantages	Désavantages
Fournit des informations plus pertinentes	Coûts administratifs
L'amortissement reflète le coût réel d'utilisation des actifs	Ajustements comptables complexes en cours
Fournit une meilleure information pour la responsabilisation et la prise de décisions	Volatilité des résultats publiés
Améliore la gestion des actifs	Les montants réévalués ne sont pas des coûts de renouvellement nécessaires pour maintenir les niveaux de service

Immobilisations corporelles



## Amortissement

- Tous les PP&E, à l'exception des terrains, sont soumis à l'amortissement
- Le montant amortissable d'un actif est passé en charges de façon systématique sur sa durée de vie utile jusqu'à l'excédent ou le déficit pour chaque période, à moins qu'il ne soit comptabilisé dans la valeur comptable d'un autre actif
- L'amortissement commence lorsqu'un actif est en exploitation
- Révisé à chaque date de rapport annuel/Clôture annuelle
- Chaque composante importante est amortie séparément

Immobilisations corporelles



## Exemple d'amortissement

Un gouvernement dispose d'une installation de traitement de l'eau qui comprend les éléments suivants :

Composants	Coût (CU)	Durée de vie prévue
Structure du bâtiment	2,000,000	40 Ans
Toit	500,000	15 Ans
Pompes	1,000,000	10 Ans
Système de chauffage	500,000	15 Ans

En supposant qu'il était en service le 1er janvier 20x0, qu'il n'y ait pas de valeur résiduelle et qu'il y ait une dépréciation linéaire, qu'est-ce que l'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre, 20x0 ? Expliquer  
Comment reconnaître l'installation de traitement ?

Immobilisations corporelles



La réponse à cette question de discussion est fournie dans le module Actifs (pages 27 à 28).

## Décomptabilisation

- La valeur comptable de PP&E est décomptabilisée :
  - Lors de l'élimination
  - Lorsqu'aucun potentiel de service futur ou avantage économique n'est attendu de son utilisation ou de son élimination
- Le gain ou la perte sur la décomptabilisation est inclus dans l'excédent ou le déficit
- Un composant remplacé est décomptabilisé

Immobilisations corporelles





## Principales informations des PP&E

- Pour chaque classe
  - Les bases d'évaluation
  - Les méthodes d'amortissement
  - La durée de vie utile ou les taux d'amortissement utilisés
  - Valeur comptable brute et amortissements cumulés au début et à la fin
  - Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture
- Informations spécifiques pour le modèle de réévaluation
- Autres informations, par exemple restrictions de titre, engagements contractuels, etc.

Immobilisations corporelles



## Calendrier de continuité illustratif - Classe de constructions

Période de reporting	20X1 000s CU	20X0 000s CU2
<b>Coût</b>		
Solde d'ouverture	2,36	2,260
Acquisitions	250	100,000
Cessions	0	0,000
Solde de clôture	2,61	2,360
<b>Amortissement cumulé</b>		
Solde d'ouverture	920	760,000
Amortissement cumulé	185	160,000
Solde de clôture	1,105	920,000
Valeur comptable	1,505	1,440

Immobilisations corporelles



## Coûts d'emprunt – IPSAS 5

- « Traitement de référence » - coûts d'emprunt passés en charges au cours de la période encourue
- « Autre traitement autorisé » - coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'un actif admissible inclus dans le coût
- Un actif admissible est un actif qui prend beaucoup de temps pour se préparer à l'utilisation prévue (PP&E, certains stocks, actifs incorporels)
- Orientation fournie sur les coûts admissibles

Immobilisations corporelles



IPSAS 5 est basée sur une version antérieure d'IAS 23, Coûts d'emprunt, qui autorisait l'indice de référence et d'autres traitements. IAS 23 prévoit désormais la capitalisation des coûts d'emprunt. Si les participants connaissent IAS 23, cette différence doit être soulignée.

IPSAS 5 fournit des indications sur les coûts éligibles à la capitalisation en vertu de l'autre traitement autorisé. Des indications révisées ont été incluses dans IPSAS 5 pour les entités qui ont adopté IPSAS 41, Instruments financiers. IPSAS 41 a une date d'entrée en vigueur du 1er janvier 2022; toutefois, l'adoption anticipée est autorisée. IPSAS 41 est abordée dans le module Instruments financiers

## Dépréciation – IPSAS 21 et IPSAS 26

- Une perte d'avantages économiques futurs ou de potentiel de service supérieure à la dépréciation
- Évalué à chaque date de reporting
- IPSAS 21, Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie ou IPSAS 26, Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie
  - Un actif générateur de trésorerie est détenu dans le but principal de générer un rendement commercial
  - Les actifs non générateurs de trésorerie sont tous les autres actifs
- L'actif est déprécié au montant recouvrable s'il est déprécié

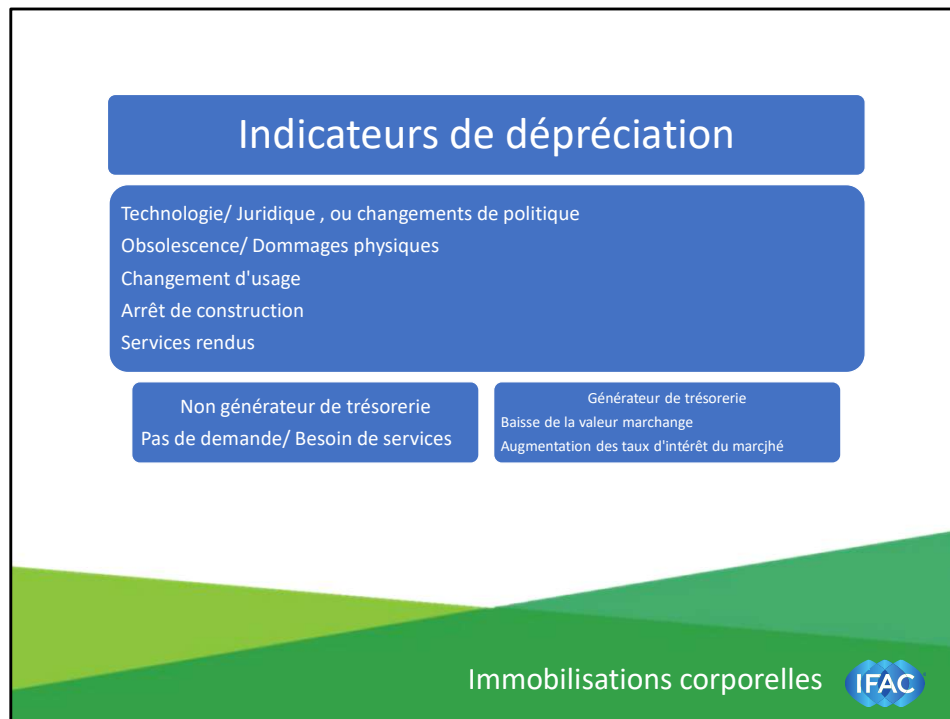
Immobilisations corporelles 

IPSAS 21 et IPSAS 26 sont fondées sur IAS 36, Dépréciation d'actifs.

IPSAS 26 est étroitement basée sur IAS 36. IPSAS 21 adapte les principes d'IAS 36 aux actifs pour lesquels les flux de trésorerie ne peuvent pas être utilisés pour évaluer la valeur recouvrable de l'actif. Au lieu de cela, le montant des services recouvrables est évalué – il s'agit du coût de remplacement du potentiel de service de l'actif non générateur de trésorerie, et certains indicateurs de dépréciation sont modifiés – voir la diapositive suivante.

Si les participants connaissent IAS 36, ces différences doivent être soulignées.

La dépréciation du goodwill est abordée dans le cadre des regroupements du secteur public dans le module de consolidation.



Voir le module Actifs pour plus de détails (page 34).

## Questions et Discussions



- Visitez le site web de l'IPSASB  
<http://www.ipsasb.org>

Immobilisations corporelles

